



## CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Bien des violences sur les corps, les psychés et les organisations se sont déployées en 2023 (la réforme des retraites, la mort de Nahel Merzouk, la répression à l'œuvre à Sainte-Soline et la tentative de dissolution des Soulèvements de la Terre, entre autres). Ces violences d'État, parce qu'elles sont instituées par le droit, interrogent particulièrement les juristes.

Afin de comprendre les mécanismes et ressorts de ces violences, les juristes anarchistes font appel à une pluralité d'intervenant·es qui apporteront un éclairage interdisciplinaire. En partant de leurs racines historiques et philosophiques et en passant par leurs déploiements fonctionnels et sociologiques, nous chercherons à identifier le rôle de l'architecture juridique dans les violences d'État.

Constitutifs de ces violences, les usages de procédures administratives, constitutionnelles et pénales ont rythmé chacune des saisons de l'année passée. Une saisonnalité de violences que nous analyserons au prisme de trois événements marquants :

1. Hiver – La réforme des retraites
2. Printemps – Dissolution des luttes écologiques
3. Été – Répressions policières